



Lausanne, le 21 novembre 2024

Service public

Fédération syndicale SUD

Pl. Chauderon 5 - 1003 Lausanne

tél. 021 / 351 22 50

e-mail info@sud-vd.ch

site www.sud-vd.ch

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'occasion de la journée internationale
contre les violences faites aux femmes
(25 novembre 2024)

Contre les violences faites aux femmes, solidarité et action syndicale !

Le 25 novembre est la journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes, en souvenir de la lutte des trois sœurs Mirabal, militantes dominicaines brutalement assassinées dans leur pays le 25 novembre 1960.

De par le monde, les femmes sont souvent les premières victimes des conflits armés ou des totalitarismes religieux ou politique. Viols, tortures, féminicides, agressions, mariages forcés, négations des droits fondamentaux quand ce n'est pas tout simplement la négation du droit d'exister, d'avoir une voix et de la faire entendre – y inclus au premier sens du terme comme en Afghanistan où les talibans interdisent dorénavant aux femmes d'entendre la voix d'une autre femme en public. Le conflit israélo-palestinien, avec la mise à mort de milliers de femmes et d'enfants, est aussi à dénoncer avec la barbarie qu'il incarne.

Les violences faites aux femmes concernent bien sûr essentiellement les femmes mais elles ont toujours des répercussions sur leur entourage, en premier lieu sur les enfants. Ce sera ainsi tant que les femmes auront majoritairement plus de présence auprès des enfants, en Suisse ou ailleurs. Lorsque les enfants sont des filles, leur enfance peut être réduite à une peau de chagrin, comme par l'abaissement contre elles de l'âge minimal du mariage - il risque de passer de 18 à 9 ans en Irak. Les hommes solidaires sont également persécutés comme c'est le cas depuis des années en Iran pour ne citer que le cas le plus frappant tant les pendaisons y sont régulièrement exécutées. En Occident également, les violences faites aux femmes sont en augmentation et prennent une ampleur terrifiante. Par conséquent, combattre ces violences relève non seulement de la défense des droits humains mais aussi de celle des droits de l'enfant et de l'adolescent.e.

Ici et aujourd'hui, le 25 novembre est pour chacun.e de nous l'occasion de dénoncer les situations de violences que vivent les femmes aussi bien au sein de la société, au travail que dans la sphère privée.

SUD tient à apporter son soutien à toutes les femmes, où qu'elles se trouvent, dans leur combat pour la liberté, l'émancipation et l'égalité.

Notre Fédération syndicale défend au quotidien les valeurs évoquées ci-dessus. La violence patriarcale et la domination masculine sont susceptibles de s'exercer partout,

à la maison, sur les lieux de travail, les lieux d'étude, de culture, de loisirs, dans les établissements de soins mais aussi dans la rue, dans les transports publics, etc. Lorsqu'une femme vient au syndicat nous confier sa situation, son histoire, il nous arrive d'entrevoir à quel point ces différents éléments s'entremêlent.

La liste de nos revendications est longue en matière de droits existants à faire respecter et de nouveaux droits à conquérir. Dans le but d'en exposer quelques-uns au Conseil d'Etat, SUD lui a adressé une lettre ouverte à la veille du 14 juin, une autre date qui compte dans ce pays. Notre courrier se terminait ainsi :

« Enfin, la Suisse n'a jusqu'ici pas signé la convention 190 de l'OIT qui prétend assurer à chacun·e un travail dans des conditions dignes. Si le Conseil d'Etat veut réellement avancer dans la protection des femmes contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles, la maltraitance, il peut en toute facilité déclarer qu'unilatéralement il s'engage à respecter et à appliquer les dispositions de cette convention. Cela ne coûtera rien aux ressources publiques et ce sera un geste de justice et de volonté politique qui honorera ce gouvernement et ses ministres.

[...]. Il s'agit de contribuer au déploiement d'une véritable politique féministe qui touche les femmes travailleuses parmi les 70'000 employé·es de la fonction publique et des secteurs parapublics. Mesdames et Messieurs du gouvernement, Ministres, faites quelque chose pour que vos discours commencent à s'ancrer dans la réalité de l'émancipation. Soyez féministe, un peu du moins. »

Ce courrier est resté à ce jour sans réponse. Ce qui n'est pas resté sans réponse de l'employeur, par contre, est le jugement récemment rendu par le Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale vaudoise (TRIPAC) qui donne en grande partie raison à une enseignante de l'école obligatoire qui a dénoncé l'inaction de sa hiérarchie et du Département suite à un tag obscène et sexiste qui l'injuriait sur plusieurs mètres à proximité de l'école où elle enseignait alors. Le jugement rendu épingle l'employeur quant à ses devoirs en matière de protection de la santé, de l'intégrité et de la personnalité de qui travaille pour lui (bases légales dans l'article 5LPers et 328 CO ainsi que la Loi sur l'égalité). La portée collective de ce jugement est évidente, tant l'employeur a l'habitude de souvent renvoyer les salariée.s agressé.e.s à des démarches et des responsabilités individuelles. Il nous semble évident que si, en le cas d'espèce, le tag était en dehors de l'établissement scolaire, son impact sur l'enseignante a bel et bien eu des effets sur ses conditions de travail et sa santé. De même que sur les collègues et les élèves qui n'ont pas été informés que leur école condamnait de telles violences. Qui ne dit mot L'Etat de Vaud n'a pas saisi l'occasion de ce jugement pour prendre acte de quelques améliorations à opérer dans sa pratique puisqu'il recourt. L'affaire est par conséquent à suivre au Tribunal cantonal.

La lutte pour l'égalité et contre les violences ne se résume pas qu'à deux ou trois dates par an, mais bien à un engagement quotidien. SUD y participe. La lutte continue !